

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

*DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
ET DU TRESOR*

Pré-qualification des Entreprises

N° 01-PQE /MBCP/DGCPT/ 2015

**TRAVAUX DE REHABILITATION ET
D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE DU
TRESOR SIS AU BOULEVARD
TRIOMPHAL (ANCIENNE BEAC)**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Lot n° 5 : Courants forts et courants faibles

Aout 2015

**INSTRUCTIONS AUX
CANDIDATS**

Section I. Instructions aux Candidats

Table des Clauses

A. Généralités	1-5
1. Etendue du marché.....	1-5
2. Origine des fonds	1-5
3. Fraude et corruption.....	1-5
4. Critères de provenance des candidats	1-5
5. Critères de provenance: Produits et Services connexes.....	1-7
B. Contenu du Dossier de pré-qualification	1-6
6. Sections du Dossier de pré-qualification	1-6
7. Eclaircissements à apporter au Dossier de pré-qualification	1-7
8. Modification du Dossier de pré-qualification	1-7
C. Préparation des candidatures.....	1-7
9. Coût des candidatures	1-7
10. Langue de la candidature	1-7
11. Documents constitutifs de la candidature	1-7
12. Fiche de soumission de la candidature.....	1-8
13. Documents établissant les critères de provenance du candidat	1-8
14. Documents établissant les qualifications du candidat.....	1-8
15. Signature de la candidature et nombre d'exemplaires.....	1-9
D. Dépôt de la candidature	1-9
16. Cachetage et marquage des candidatures.....	1-9
17. Date limite de dépôt des candidatures	1-9
18. Candidatures hors-délais.....	1-9
19. Ouverture des plis	1-9
E. Procédures d'évaluation des candidatures	1-9
20. Confidentialité.....	1-9

21.	Eclaircissements concernant les candidatures	1-10
22.	Ecarts, réserves, omissions, erreurs et conformité des candidatures	1-10
23.	Préférence nationale.....	1-10
24.	Sous-traitants spécialisés	1-10
F.	Evaluation des candidats et pré-qualification des candidats.....	1-10
25.	Evaluation des candidatures.....	1-10
26.	Droit du Maître d’Ouvrage d'accepter ou de rejeter des candidatures.....	1-11
27.	Pré-qualification des candidats	1-11
28.	Avis de pré-qualification.....	1-11
29.	Appel d'offres.....	1- Erreur ! Signet non défini.
30.	Modifications des qualifications des candidats.....	1-11

Section I. Instructions aux Candidats

A. Généralités

- | | | |
|--|-----|--|
| 1. Etendue du Marché | 1.1 | Faisant suite à l'Avis de pré-qualification référencé en Section II, Données Particulières (DP), le Maître d'Ouvrage dont le nom figure dans les DP, publie le présent Dossier de pré-qualification à l'intention des candidats qui souhaitent soumettre une offre pour les travaux décrits dans la Section VI, Etendue du Marché. Le nombre de marchés, le titre et le numéro d'identification de chaque marché et le numéro d'Appel d'offres (AO) qui correspondent à cette pré-qualification, figurent dans les DP. |
| 2. Origine des fonds | 2.1 | Les paiements autorisés par le Maître de l'Ouvrage au titre du Marché à la suite de l'appel d'offres pour lequel la présente pré-qualification est effectuée seront couverts par la source de financement du projet définie dans les DP. |
| 3. Corruption ou manœuvres frauduleuses | 3.1 | <p>En application des dispositions des articles 179 et 183 du Code des Marchés Publics, la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques rejettera toute proposition de pré-qualification des candidats s'il est établi que :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le soumissionnaire a délibérément introduit des informations erronées dans son dossier de candidature ;b) l'attributaire proposé est coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou pendant l'exécution du marché. <p>Dans ce cas, l'Entreprise se voit interdire toute participation aux marchés publics pour une période déterminée par décision de l'Agence de Régulation des Marchés Publics conformément aux dispositions des articles 180 et 181 du Code des Marchés Publics.</p> |
| | 3.2 | <p>Aux fins de la clause 3.1 ci-dessus, les expressions ci-après sont définies de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">a. est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, etb. se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au Maître de l'Ouvrage. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Maître de l'Ouvrage des avantages de cette dernière. |
| 4. Candidat admis à | 4.1 | La pré-qualification s'adresse à tout candidat non concerné par les critères d'exclusion de l'article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant |

concourir code des marchés publics.

- 4.2 Les candidats peuvent être des personnes physiques, des entités privées, des entités publiques (sous réserve des dispositions de la clause 4.1 des IC), ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, sauf dispositions contraires figurant dans les DP, toutes les parties seront solidairement responsables.
- 4.3 Le présent avis s'adresse à toutes les entreprises répondant aux critères d'éligibilité définis dans les DP, sous réserve des dispositions ci-dessous.

5. Critères de provenance : Produits et Services connexes

- 5.1 Un candidat ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Tout candidat jugé être dans une situation de conflit d'intérêt n'est pas admis à concourir pour l'obtention du Marché. Un candidat (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du candidat) peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou aux affiliés d'une entreprise) qui a fourni des services de conseil pour la préparation des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du (ou des) marché(s) objet(s) de cette pré-qualification.
- 5.2 Une entreprise faisant l'objet d'une déclaration d'exclusion prononcée par le Maître d'Ouvrage à la date de la soumission de la candidature ou ultérieurement sera disqualifiée.
- 5.3 Les entreprises publiques du pays sont admises à participer uniquement si elles peuvent établir qu'elles jouissent de l'autonomie juridique et financière, qu'elles sont gérées selon les règles du droit commercial et qu'elles ne sont pas placées sous la tutelle du Maître d'Ouvrage.
- 5.4 Les Candidats devront fournir les pièces que le Maître d'Ouvrage peut raisonnablement demander, établissant à la satisfaction du Maître d'Ouvrage qu'ils continuent d'être admis à participer.

B. Contenu du Dossier de pré-qualification

6. Sections du Dossier

- 6.1 Le présent dossier de pré-qualification des candidats (ci-après dénommé le « Dossier de pré-qualification ») est composé d'une première et d'une deuxième partie qui comprennent toutes les sections indiquées ci-après :
- Section I. Instructions aux Candidats (IC)
 - Section II. Données Particulières (DP)
 - Section III. Critères de qualification
 - Section IV. Formulaire de candidature
 - Section V. Etendue des Travaux
- 6.2 « L'Avis d'Appel à candidatures pour la pré-qualification » publié par le Maître d'Ouvrage ne fait pas partie du dossier de pré-qualification.
- 6.3 Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable de l'exhaustivité du dossier de pré-qualification et de ses modifications si lesdits documents n'ont été obtenus directement du Maître d'Ouvrage ou d'un organisme désigné par le

Maître d'Ouvrage.

Les candidats doivent examiner l'ensemble des instructions, formulaires et conditions du Dossier de pré-qualification et fournir tous les renseignements ou toute la documentation qui y sont demandés.

7. Eclaircissements à apporter au Dossier de pré-qualification

7.1 Un candidat éventuel qui désire des éclaircissements sur le Dossier de pré-qualification peut en faire la demande par écrit au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans les DP, au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures. Le Maître de l'Ouvrage répondra dans les mêmes formes, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables, à toute demande d'éclaircissement reçue. Une copie de la réponse du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les candidats qui ont reçu le dossier de pré-qualification directement du Maître d'Ouvrage ou d'un organisme désigné par lui. Le Maître d'Ouvrage peut apporter toute modification au dossier de pré-qualification qu'il juge nécessaire.

8. Modification du Dossier de pré-qualification

8.1 Le Maître d'Ouvrage peut à tout moment avant la date limite de dépôt des candidatures modifier le Dossier de pré-qualification en publiant un modificatif.

8.2 Tout modificatif publié fait partie du Dossier de pré-qualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont reçu ledit Dossier directement du Maître d'Ouvrage ou d'un organisme désigné par lui.

Afin de donner aux candidats éventuels un délai raisonnable pour la prise en compte d'un modificatif dans la préparation de leur candidature, le Maître d'Ouvrage pourra, à sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des candidatures.

C. Préparation des candidatures

9. Coût des candidatures

9.1 Le candidat assumera la totalité des coûts associés à la préparation et à la soumission de sa candidature. Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable ou tenu de prendre ces coûts en charge, quelle que soit la manière dont se déroule le processus de pré-qualification ou quels qu'en soient les résultats.

10. Langue de la candidature

10.1 La candidature, de même que l'ensemble de la correspondance et des documents concernant la pré-qualification, échangés entre le candidat et le Maître d'Ouvrage, seront rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés qui font partie de la candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte des passages pertinents dans la langue spécifiée dans les DP, auquel cas, aux fins d'interprétation de la candidature, la traduction fera foi.

11. Documents constitutifs de la candidature

11.1 Le dossier de candidature comprendra les documents suivants et dont les détails sont précisés dans les DP :

- (a) la fiche de candidature conformément à la clause 12 des IC;
- (b) les pièces justificatives exigées conformément aux dispositions de la clause 13 des IC ;
- (c) les pièces justificatives établissant que le candidat est qualifié conformément aux dispositions de la clause 14 des IC et ;

(d) tout autre document requis tel que spécifié dans les DP.

**12. Fiche de
soumission de la
candidature**

12.1 Le candidat doit préparer une Fiche de candidature à l'aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaires de candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format.

**13. Documents
établissant les
critères
d'identification
du candidat**

13.1 Le candidat doit compléter les déclarations relatives à ces critères dans la Fiche de candidature de même que dans les Formulaires ELI 1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV, Formulaires de candidature.

**14. Documents
établissant les
qualifications
du candidat**

Pour établir qu'il a les qualifications nécessaires pour exécuter le marché en vertu de la Section III, Critères de qualification, le candidat doit fournir tous les renseignements demandés dans les Fiches de renseignements correspondantes qui figurent à la Section IV, Formulaires de candidature.

- 15. Signature de la candidature et nombre d'exemplaires**
- 15.1 Le candidat doit préparer un original des documents constitutifs de la candidature et mentionner clairement sur l'original « ORIGINAL ». L'original de la candidature doit être dactylographié ou écrit à l'encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du candidat.
- 15.2 Le candidat doit soumettre le nombre de copies de la candidature spécifié dans les DP et les marquer clairement « COPIE ». En cas de différence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

D. Dépôt des candidatures

- 16. Fermeture et marquage des candidatures**
- 16.1 Le candidat doit placer l'original et les copies de la candidature dans une enveloppe fermée qui devra :
- (a) porter le nom et l'adresse du candidat ;
 - (b) être adressée au Maître d'Ouvrage et
 - (c) porter le nom précis du processus de pré-qualification concerné et la mention « À ouvrir uniquement en séance d'ouverture des plis ».
- 16.2 Le Maître d'Ouvrage ne sera en aucun cas responsable si une enveloppe est délivrée sans être fermée ou si elle n'est pas identifiée tel que requis.
- 17. Date limite de dépôt des candidatures**
- 17.1 Les candidatures doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage à l'adresse et au plus tard à la date et heure limites spécifiées dans les DP. Un reçu sera fourni pour toutes les candidatures soumises.
- 17.2 Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite pour le dépôt des candidatures en modifiant le Dossier de pré-qualification. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des candidats précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.
- 18. Candidatures hors délais**
- 18.1 Le Maître d'Ouvrage rejettera toute candidature parvenue après la date limite de dépôt.
- 19. Ouverture des plis**
- 19.1 Le Maître de l'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister aux date, heure et adresse stipulées aux DP.
- 19.2 Le Maître d'Ouvrage établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des propositions qui inclura au minimum le nom du candidat, y compris le nom des parties d'un éventuel groupement d'entreprises. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les candidats.

E. Procédures d'évaluation des candidatures

- 20. Confidentialité**
- 20.1 Les renseignements relatifs à l'évaluation des candidatures et la recommandation de pré-qualification ne doivent pas être divulgués aux candidats ni à toute autre personne qui n'est pas officiellement concernée par ce processus, tant que tous les candidats n'ont pas reçu la notification de la pré-qualification (short-list).

20.2 Tout candidat peut prendre contact avec le Maître d'Ouvrage sur l'une quelconque des questions ayant trait au processus de pré-qualification entre la date limite de dépôt des candidatures jusqu'au moment de la notification de la pré-qualification (short-list), mais uniquement par écrit.

21. Eclaircissements concernant les candidatures

21.1 Durant l'évaluation des candidatures, le Maître d'Ouvrage a toute latitude pour demander aux candidats des éclaircissements sur leur candidature et la réponse doit être soumise dans des délais raisonnables. Toute demande d'éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit.

21.2 Si un candidat ne fournit pas les éclaircissements demandés au plus tard aux date et heure fixées par le Maître d'Ouvrage dans sa demande d'éclaircissements, sa candidature sera rejetée.

22. Conformité des candidatures

22.1 Le Maître d'Ouvrage rejettera toute candidature qui n'est pas conforme aux exigences du Dossier de Pré-qualification.

23. Préférence nationale

23.1 Sauf disposition contraire spécifiée dans les DP, une marge de préférence ne sera pas accordée aux candidats gabonais dans le processus d'appel à la concurrence qui suivra la présente Pré-qualification.

24. Sous-traitants spécialisés

24.1 Les candidats qui entendent sous-traiter l'une quelconque des principales activités indiquées à la Section III, Critères de qualification, doivent préciser dans la Fiche de candidature l'activité ou les parties des travaux qui seront sous-traitées et identifier clairement lesdites activités et les sous-traitants spécialisés proposés dans les Formulaire ELI-1.2 et EXP-4.2 (b) de la Section IV. Les sous-traitants spécialisés proposés doivent satisfaire aux critères de qualification correspondants indiqués dans la Section III, Critères de qualification.

24.2 Le Maître d'Ouvrage n'entend pas faire exécuter, par des sous-traitants, certaines parties spécifiques des travaux qu'il aura sélectionnées, tel que précisé dans les DP.

F. Evaluation des candidatures et pré-qualification des candidats

25. Evaluation des candidatures

25.1 Le Maître d'Ouvrage aura recours à tous les facteurs, méthodes et critères définis dans la Section III, Critères de qualification pour évaluer les propositions des candidats et de tout sous-traitant spécialisé. Le recours à d'autres facteurs, méthodes ou critères est proscrit. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas tenir compte d'écarts mineurs dans les critères de qualification s'ils n'affectent pas matériellement la capacité d'un candidat à exécuter le marché.

25.2 Seules les qualifications des sous-traitants spécialisés qui ont été identifiées dans la candidature seront prises en compte dans l'évaluation du candidat. Toutefois, l'expérience générale et les ressources financières des sous-traitants ne peuvent pas être ajoutées à celles du candidat aux fins de pré-qualification dudit candidat.

25.3 Sauf indication contraire dans les DP, la présente pré-qualification sera pour

un marché unique. Dans le cas de marchés multiples, le Maître d’Ouvrage pré-qualifiera chaque candidat pour un nombre maximum et/ou pour les marchés pour lesquels le candidat satisfait à l’ensemble des critères correspondants à ces marchés, tel que spécifié dans la Section III, Critères de qualification.

- | | |
|--|---|
| 26. Droit du Maître d’Ouvrage d’accepter ou de rejeter des candidatures | 26.1 Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure de pré qualification s’il n’a pas obtenu des propositions acceptables ou s’il n’en a reçu aucune. |
| 27. Pré-qualification des candidats | 27.1 Seuls les candidats dont les propositions ont satisfait ou dépassé les critères minimum spécifiés, seront pré-qualifiés par le Maître d’Ouvrage. |
| 28. Avis de notification des pré qualifiés | 28.1 Lorsque le Maître d’Ouvrage a terminé l’évaluation des propositions, il communiquera par écrit à tous les candidats, les noms de ceux qui ont été pré-qualifiés et à ceux non retenus, les raisons du rejet de leurs propositions, conformément aux dispositions de l’article 97 du Code des Marchés Publics. |
| 29. Demande de Propositions | 29.1 Après la communication des résultats de la pré-qualification, le Maître d’Ouvrage invitera par écrit, dans les meilleurs délais, tous les candidats qui ont été pré-qualifiés à présenter leurs offres.

29.2 Les Candidats devront fournir au Maître d’Ouvrage une garantie de soumission acceptable sous la forme et pour le montant spécifié dans le dossier de consultation et le candidat retenu devra fournir une garantie de bonne exécution telle qu’elle sera spécifiée dans les Données Particulières. |
| 30. Modifications des Qualifications des candidats | 30.1 Toute modification dans la structure ou la formation de groupement d’un candidat survenant après qu’il ait été pré-qualifié devra être approuvée par écrit par le Maître d’Ouvrage avant la date limite de dépôt des offres. |

Ladite approbation sera refusée :

- si, du fait de la modification, le candidat ne satisfait plus à l’ensemble des critères de qualification figurant dans la Section III, Critères de qualification ;
- ou si, le jeu de la concurrence est sérieusement compromis.

Toutes ces modifications devront être soumises au Maître d’Ouvrage au plus tard 15 jours calendaires après la date de lancement de la consultation.

DONNEES PARTICULIERES

Section II. Données Particulières

A. Introduction

IC 1.1	<u>Référence de l'Avis de Pré-qualification</u> : N° 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015 Travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'immeuble du Trésor sis au Boulevard Triomphal (ancienne BEAC)
IC 1.1	<u>Nom du Maître d'Ouvrage</u> : Ministère du Budget et des Comptes Publics
IC 1.1	Nom, identification et numéro des marchés : Lot n° 5 : Courants forts et courants faibles
IC 1.1	Nom et numéro d'identification d'AO: N° 01-AO/MBCP/DGCPT/2015
IC 2.1	<u>Source de financement</u> : Etat Gabonais (Budget d'investissement 2015)
IC 4.2	<u>Nature du groupement</u> : Les parties d'un groupement d'entreprises sont solidaires

B. Dossier de Pré-qualification

IC 7.1	<u>Adresse du Maître d'Ouvrage</u> : A des fins d'éclaircissement uniquement , le candidat pourra joindre le Maître de l'Ouvrage à l'adresse suivante : <i>Ministère du Budget et des Comptes Publics Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor Direction du Patrimoine et des Moyens BP : 51 Libreville Tel : 04975583</i>
--------	--

C. Préparation des candidatures

IC 10.1	<u>Langue de la candidature</u> : La candidature et l'ensemble des correspondances seront rédigés en : Français
---------	--

IC 11.1	<u>Contenu du Dossier de Candidature :</u> Le Dossier de candidature comprendra les pièces suivantes : - la fiche de candidature dûment remplie et signée ; - la déclaration de groupement dûment remplie et signée ; - la liste des sous-traitants proposés ; - l'agrément de commerce ou fiche circuit dont l'activité est conforme à l'objet du marché ; - les statuts ; - les procédures opérationnelles ; - l'adresse sociale ; - l'organisation ; - l'attestation de non faillite datant de moins de 6 mois ; - l'attestation de domiciliation bancaire ; - la fiche de renseignement du candidat dûment remplie et signée ; - la liste du personnel clé proposé accompagnée des CV ; - le formulaire des données sur le chiffre d'affaires dûment rempli et signé ; - le formulaire de la situation financière dûment rempli et signé ; - le formulaire de l'expérience générale en travaux dûment rempli et signé ; - le formulaire de l'expérience spécifique de construction dûment rempli et signé ; - le formulaire d'antécédent de non exécution de marchés dûment rempli et signé. *Uniquement pour les entreprises installées au Gabon : -une attestation CNSS du quatrième (1^{er} trimestre 2015) ; -une attestation d'imposition de l'année fiscale 2014 ou une attestation de situation fiscale datant de moins de six (6) mois..
---------	---

IC 15.2	<u>Présentation de la candidature :</u> Les propositions seront présentées en : un (1) original et quatre (4) copies.
D. Dépôt et ouverture des plis	
IC 17.1	<u>Adresse, date et heure limites de dépôt des candidatures :</u> Les candidatures seront déposées à l'adresse suivante : <i>Ministère du Budget et des Comptes Publics Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor Direction du Patrimoine et des Moyens BP : 51 Libreville Tel : 04975583</i> Les candidatures seront déposées au lieu et date précisés dans l'avis de préqualification.
IC 18.1	<u>Candidature hors délai :</u> Les candidatures déposées hors délai seront systématiquement rejetées.
IC 19.1	<u>Adresse, date et heure d'ouverture des plis :</u> Les plis seront ouverts au lieu et date précisés dans l'avis de préqualification.

E. Evaluation des candidatures

IC 24.2	<u>Sous- traitance spécialisée :</u> Le Maître d’Ouvrage n’entend pas faire exécuter les parties d’ouvrage suivantes par des Sous-traitants désignés : (sans objet).
IC 25.3	<u>Evaluation des candidatures :</u> La présente pré-qualification est valable pour des multiples marchés.

Section III. Critères de Qualification

La présente Section contient tous les facteurs, méthodes et critères auxquels le Maître d’Ouvrage aura recours pour évaluer les candidatures. On trouvera dans les formulaires de candidature respectifs, les renseignements à fournir pour chaque facteur et les définitions des termes correspondants.

Tables des Matières

1. Critères de provenance.....	1-18
2. Précédents de non-exécution de marché	1-19
3. Situation financière	1-19
4. Expérience.....	1-21

Critères de Qualification		Spécifications de conformité					Documentation
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
1. Critères de provenance							
1.1	Eligibilité	Conforme à la Sous-Clause 4.1 et 4.3 des IC .	Doit satisfaire à la spécification	GE existant ou prévu doit satisfaire à spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI –1.1 et 1.2, avec pièces jointes
1.2	Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon la Sous-Clause 5.1 des IC	Doit satisfaire à la spécification	GE existant ou prévu doit satisfaire à spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de candidature
1.3	Exclusion par le maître d'ouvrage	Ne pas avoir été exclu par le maître d'ouvrage, tel que décrit dans la Sous-Clause 5.2 des IC.	Doit satisfaire à la spécification	GE existant doit satisfaire à spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Fiche de candidature
1.4	Entreprise publique	Le candidat doit satisfaire aux conditions de la Sous-Clause 5.3 des IC.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaires ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes

Critères de Qualification		Spécifications de conformité				Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
2. Antécédents de non-exécution de marché							
2.1	Antécédents de non-exécution de marché	Pas de non-exécution d'un marché au cours des cinq (5) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt de la candidature, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du candidat ont été épuisés.	Doit satisfaire à la spécification seul ou au titre de partie à un GE passé ou existant.	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification seul ou au titre de partie à un GE passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT - 2
2.2	Litiges en instance	Tous les litiges en instance ne doivent pas représenter un total de plus de dix pour cent (10%) de la valeur nette du patrimoine du candidat ; ils seront considérés comme tranchés à l'encontre du candidat.	Doit satisfaire à la spécification seul ou à titre de partie d'un GE passé ou existant	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification seul ou à titre de partie d'un GE passé ou existant	Sans objet	Formulaire ANT - 2
3. Situation financière							
	Situation financière	Le candidat doit soumettre les états financiers certifiés démontrant la solidité actuelle de sa situation financière et sa rentabilité à long terme pour les cinq (5) dernières années. Il s'agit d'évaluer les éléments suivants : ELEMENTS DU BILAN - Capitaux Propres ; - Ressources Stables ;	Doit satisfaire à la spécification Doit satisfaire à la	Sans objet Sans objet	Doit satisfaire à la spécification Doit satisfaire	Sans objet Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes

Critères de Qualification							
Spécifications de conformité				Documentation			
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
		- Actifs Circulants ; - Trésorerie Passif ; - Passif Circulant ; - Trésorerie Actif ; - Total Actif ; - Dette Client ; - Encours Fournisseurs ; - Fonds de Roulement (FR) ; - Besoin en Fonds de Roulement (BFR) ; - Solvabilité. <u>ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT</u> - Chiffre d'Affaires (CA) ; - Valeur Ajoutée (VA) ; - Excédent Brut d'Exploitation (EBE) ; - Résultat Net (RN) ; - Capacité d'Autofinancement (CAF) ;	spécification		à la spécification		
4. Chiffre d'Affaires							
	Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction	Avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction de 500 000 000 FCFA, qui correspond au total des paiements reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des 5 dernières années.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à cent pour cent (100%) de la spécification	Doit satisfaire à cent pour cent (100%) de la spécification	Formulaire FIN - 3.2

Critères de Qualification		Spécifications de conformité				Documentation	
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
5. Expérience							
5.1	Expérience générale en travaux	Expérience dans au moins trois (3) marchés de construction à titre d'entrepreneur, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des cinq (5) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures.	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Formulaire EXP-4.1
5.2 (a)	Expérience spécifique en travaux similaires	Participation à titre d'entrepreneur, d'ensemblier ou de sous-traitant dans au moins trois (3) marchés au cours des 5 dernières années, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l'essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Etendue des Travaux.	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification pour un marché	Formulaire EXP 4.2 (a)
5.2 (b)		Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe 5.2 (a) ci-dessus, une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes : Menuiserie aluminium – vitrerie.	Doit satisfaire aux spécifications	Doit satisfaire à la spécification	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Formulaire EXP-4.2 (b)

Critères de Qualification		Spécifications de conformité					Documentation
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
6. Personnel Clé							
6.1	Responsable des études d'exécution	Ingénieur avec cinq (5) ans d'expérience	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.2	Directeur de projet ou directeur des travaux:	Ingénieur avec cinq (5) ans d'expérience)	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.3	Responsable d'assurance qualité;	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.4	Responsable hygiène sécurité environnement (HSE)	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.5	Géomètre/Topographe	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.6	Socio économiste	Sans objet	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			

Critères de Qualification		Spécifications de conformité			Documentation		
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
6.7	Chef de chantier ou conducteur des travaux:	<i>Ingénieur des Techniques, BTS ou Equivalent avec cinq (5) ans d'expérience</i>	Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			
6.8	Etc.		Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			

Critères de Qualification		Spécifications de conformité					Documentation
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Spécifications de soumission
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
7. Matériel							
7.1	Sans objet		Doit satisfaire à la spécification	Doit satisfaire à la spécification			

Section IV. Formulaires de candidature

Table des Formulaires

Fiche de candidature	1-26
Fiche de renseignements du candidat	1-28
Fiche de renseignement pour chaque Partie à un GE/un Sous-Traitant.....	1-29
Antécédents de non-exécution de marché.....	1-30
Situation financière	1-31
Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction	1-33
Expérience générale	1-34
Expérience spécifique	1-35
Expérience spécifique dans les principales activités	1-37

Fiche de candidature

Date : _____

No. Avis de Pré-qualification : 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015

No. AO : 01-AO/MBCP/DGCPT/2015

A l'attention de: Madame le Responsable de l'Unité Opérationnelle

Nous, soussignés, sommes candidats à la pré-qualification pour l'AO susmentionné et déclarons que :

- (a) nous avons examiné le Dossier de pré-qualification, y compris le Modificatif (ou les Modificatifs) No. , publié(s) conformément aux dispositions de la Clause 8 des IC, et n'exprimons aucune réserve :

_____;

- (b) nous, y compris tous les sous-traitants ou fournisseurs pour l'une quelconque des parties du marché qui fait l'objet du présent processus de pré-qualification, satisfaisons aux critères d'éligibilité, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.2 des IC.

_____;

- (c) nous, y compris tous les sous-traitants ou fournisseurs pour l'une quelconque des parties du marché qui fait l'objet de la présente pré-qualification, n'avons aucun conflit d'intérêts, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.3 des IC ;

- (d) nous, y compris tous les sous-traitants ou les fournisseurs pour l'une quelconque des parties du marché qui fait l'objet de la présente pré-qualification, n'avons pas été exclus par le Maître d'Ouvrage ou en vertu des lois et de la réglementation en vigueur, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.3 des IC ;

- (e) [nous ne sommes pas une entreprise publique **ou** nous satisfaisons aux spécifications de la Sous-Clause 4.3 des IC] ;

- (f) conformément aux dispositions de la Sous-Clause 24.1 des IC, nous entendons sous-traiter les principales activités ou les parties suivantes du marché :

- (g) Nous acceptons que vous pouvez annuler le processus de pré-qualification à tout moment et que vous n'êtes pas tenus d'accepter quelque candidature que ce soit, ni d'inviter les candidats pré-qualifiés à soumettre une offre pour le marché qui fait l'objet de la présente pré-qualification, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats, conformément aux dispositions de la Clause 26 des IC.
-

Signé _____

Nom _____ En qualité de _____

Dûment autorisé à signer cette candidature pour et au nom de :

Nom légal du candidat

Adresse

Le _____ (jour) _____ (mois) _____, (année).

Formulaire ELI – 1.1**Fiche de renseignements du candidat**

Date: _____

No. Avis de Pré-qualification : 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015

No. AO : 01-AO/MBCP/DGCPT/2015

Nom légal du candidat :
Dans le cas d'un groupement d'entreprises (GE), nom légal de chaque partie :
Pays où le candidat est constitué ou a l'intention de se constituer en société :
Année à laquelle le candidat a été ou entend se constituer en société :
Adresse légale du candidat dans le pays où il est constitué en société :
Renseignements sur le représentant autorisé du candidat : Nom : Adresse : Numéro de téléphone/de télécopie : Adresse électronique :
Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : ☐ 1. Dans le cas d'une entité unique, Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des Clauses 4.1 et 4.2 des IC. ☐ 2. Dans le cas d'un GE, lettre d'intention de former un GE ou de signer un accord de GE, conformément aux dispositions de la Clause 4.1 des IC. ☐ 3. Dans le cas d'une entreprise publique, tout document complémentaire qui n'est pas mentionné dans le paragraphe 1 ci-dessus et est nécessaire pour satisfaire aux dispositions de la Clause 5.3 des IC.

Formulaire ELI – 1.2**Fiche de renseignements pour chaque Partie à un GE /
Sous-Traitant en vertu de la Clause 24.2 des IC**

Date: _____

No. Avis de Pré-qualification : 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015

No. AO : 01-AO/MBCP/DGCPT/2015

Nom légal du candidat :
Nom légal de la partie du GE /du sous-traitant:
Pays de constitution en société de la partie du GE /du sous-traitant:
Année de constitution en société de la partie du GE /du sous-traitant :
Adresse légale de la partie du GE /du sous-traitant dans le pays de constitution en société :
Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GE : Nom : Adresse : Numéro de téléphone/télécopie : Adresse électronique :
Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : ☐ Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des Clauses 4.1 et 4.2 des IC. ☐ Dans le cas d'une entreprise publique, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière et le respect des règles de droit commercial, conformément aux dispositions de la Clause 5.3 des IC.

Formulaire ANT – 2

Antécédents de non-exécution de marché

Date: _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la Partie au GE : _____

No. Avis de Pré-qualification : 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015No.

AO : 01-AO/MBCP/DGCPT/2015

<i>Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères de qualification</i>			
☐ <i>Il n'y a pas eu de non-exécution de marchés pendant la période stipulée, conformément au Sous-Facteur 2.1 de la Section III, Critères de qualification</i>			
<i>Litiges en instance, en vertu de la Section III, Critères de qualification</i>			
☐ <i>Pas de litiges en instance en vertu du Sous-Facteur 2.2 de la Section III, Critères de qualification</i>			
☐ <i>Litiges en instance en vertu du Sous-Facteur 2.2 de la Section III, Critère de qualification</i>			
<i>Année</i>	<i>Règlement en pourcentage du total des actifs</i>	<i>Identification du marché</i>	<i>Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en Euros.)</i>
_____	_____	<i>Identification du marché :</i> <i>Nom du Maître d'Ouvrage :</i> <i>Adresse du Maître d'Ouvrage :</i> <i>Objet du litige :</i>	_____
_____	_____	<i>Identification du marché :</i> <i>Nom du Maître d'Ouvrage :</i> <i>Adresse du Maître d'Ouvrage :</i> <i>Objet du litige :</i>	_____

Formulaire FIN – 3.1

Situation financière

Date : _____
 Nom légal du candidat : _____
 Nom légal de la partie au GE : _____
 No. Avis de Pré-qualification : ____
 No. AO: _____

A compléter par le candidat et, dans le cas d'un GE, par chaque partie.

Données financières	Antécédents pour les _____ (__) dernières années (équivalent milliers de FCFA)				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année ...	Année n
Eléments du bilan					
Capitaux propres					
Ressources stables					
Trésorerie passif					
Passif circulant					
Trésorerie actif					
Total actif					
Dette client					
Encours fournisseurs					
Fonds de roulement (FR)					
Besoin en fonds de roulement (BFR)					
Eléments du compte de résultat					
Chiffre d'affaires (CA)					
Valeur ajoutée (VA)					
Excédent brut d'exploitation (EBE)					
Résultat net (RN)					
Capacité d'autofinancement (CAF)					
Ratios de rentabilité (CA/RN ; EBE/RN)					

- ☐ On trouvera ci-après les copies des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférentes, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions suivantes :
- a) Ils doivent refléter la situation financière du candidat ou de la Partie au GE, et non pas celle de la maison-mère ou de filiales
 - b) Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé
 - c) Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
 - d) Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables (exercices comptables clos) et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

Formulaire FIN – 3.2
Chiffre d'affaires annuel moyen des travaux

Date : _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

No. Avis de Pré-qualification : 01-PQE/MBCP/DGCPT/2015

No. AO: 01-AO/MBCP/DGCPT/2015

Données sur le chiffre d'affaires annuel (des travaux)		
Année	Montant et monnaie	Equivalent FCFA
2010	_____	_____
2011	_____	_____
2012	_____	_____
2013	_____	_____
2014	_____	_____
*Chiffre d'affaires moyen des travaux	_____	_____

*Le chiffre d'affaires annuel moyen des travaux est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux réalisés par le nombre d'années spécifié dans la Section III, Critères de qualification, Sous-Facteur 3.2.

Formulaire EXP – 4.1

Expérience générale en travaux

Date : _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

No. Avis de Pré-qualification : ____

No. AO: _____

Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du candidat
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d'Ouvrage	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d'Ouvrage :	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d'Ouvrage	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d'Ouvrage	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d'Ouvrage	_____
_____	_____	Nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom et adresse du Maître d'Ouvrage	_____

*Inscrire l'année civile en commençant par la plus ancienne.

Formulaire EXP – 4.2 (a)

Expérience spécifique en travaux

Date : _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

No. Avis de Pré-qualification : ____

No. AO: _____

Numéro de marché similaire : _____	Information		
Identification du marché	_____		
Date de démarrage	_____		
Date d'achèvement	_____		
Rôle dans le marché	☐ Entrepreneur	☐ Ensemblier	☐ Sous-traitant
Montant total du marché	_____		FCFA _____
Dans le cas d'une partie à un GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____	FCFA _____
Nom du Maître d'Ouvrage :	_____		
Adresse :	_____		
Numéro de téléphone/télécopie :	_____		
Adresse électronique :	_____		

Formulaire EXP – 4.2 (a) (suite)**Expérience spécifique en travaux (suite)**

Date : _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

No. Avis de Pré-qualification : ____

No. AO: _____

No. du marché similaire : No. _____	Information
Description de la similitude conformément au Sous-Facteur 4.2 (a) de la Section III :	
1. Montant	_____
2. Taille physique (Principales quantités du marché)	_____
3. Complexité (Conditions particulières d'exécution)	_____
4. Méthodes/Technologie	_____
5. Autres caractéristiques	_____

Formulaire EXP – 4.2 (b)**Expérience spécifique en travaux dans les principales activités**

Date: _____

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Nom légal du sous-traitant (IC Clause 24.2) : _____

No. Avis de Pré-qualification : _____

No. AO: _____

	Information		
Identification du marché	_____		
Date de démarrage	_____		
Date d'achèvement	_____		
Rôle dans le marché	☐ Entrepreneur	☐ Ensemblier	☐ Sous-traitant
Montant total du marché	_____		FCFA_____
Dans le cas d'une partie au GE ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	_____	FCFA_____
Nom du Maître d'Ouvrage :	_____		
Adresse :	_____		

Numéro de téléphone/télécopie :	_____		
Adresse électronique :	_____		

Formulaire EXP – 4.2 (b) (cont.)**Expérience spécifique en travaux dans les activités principales (suite)**

Nom légal du candidat : _____

Nom légal de la partie au GE : _____

Nom légal du sous-traitant (IC Clause 24.2) : _____

	Information
Description des principales activités conformément au Sous-Facteur 4.2 (b) de la Section III :	

**SPECIFICATIONS DES
TRAVAUX**

Section V. Etendue des Travaux

Tables des Matières

1.	Description des Travaux	2-2
2.	Période de construction.....	2-13
3.	Site et autres données.....	2-14

1. Description des Travaux

5.- LOT ELECTRICITE COURANTS FORTS-COURANTS FAIBLES

5-1.- Consistance des travaux

Le présent lot a pour objet la fourniture et la pose des ouvrages d'électricité courants forts et courants faibles nécessaires au projet de réaménagement de l'ancien immeuble de la BEAC et de construction d'un immeuble R+2.

Les travaux incombant au présent lot concernent principalement les travaux non limitatifs ci-après :

- le constat de l'existant,
- les études et calculs des ouvrages neufs,
- les plans d'exécution,
- la fourniture de différents matériaux composant les éléments ainsi que tous les accessoires,
- le transport, le stockage et le transport à pied d'œuvre,
- la mise en place ou le remaniement des protections individuelles,
- la mise en œuvre des matériaux ou des éléments sur le site suivant les normes, prescriptions et règles de l'art,
- les fournitures et prestations annexes ou complémentaires ne figurant, ni aux plans, ni au CCTP, mais qui sont indispensables pour une exécution complète des ouvrages conformément aux normes françaises et DTU en vigueur,
- les nettoyages dus au lot,
- les essais physiques et mécaniques des ouvrages.

5-2.- Etendue des travaux

Le prestataire devra procéder au diagnostic de l'existant :

- nombre de phases de l'alimentation générale ;
- état et protection du tableau TGBT ;
- existence de la mise à la terre ;
- existence de protections diverses ;...
- bilan de puissance supportée par chaque phase ;
- qualité des câbles d'alimentation ;
- qualité des équipements électriques : points lumineux, prises et interrupteurs ;
- etc...

Ce diagnostic fera l'objet d'un rapport à adresser au Maître de l'Ouvrage avec une proposition et une évaluation des travaux à effectuer.

Les prestations du lot électricité comprennent :

- les études techniques, notes de calcul, bilan de puissance éclairage et les plans de montage et construction,
- la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et matériels conformément aux dispositions de la description des ouvrages,
- l'ensemble des percements et réservations y compris les rebouchages,
- le repérage de tous les circuits,
- les essais et mise en marche des installations,
- la fourniture des plans et schémas d'installation, le bilan des puissances, le relevé du matériel, la nomenclature des matériels, la notice de fonctionnement.

5-3.- Prescriptions techniques détaillées

5-3-1.- Mise à la terre

Elle devra répondre aux conditions définies dans les textes concernant la protection des travailleurs.

Interconnexion générale des masses

Toutes les masses métalliques et canalisations métalliques pouvant être accidentellement mises sous tension et accessibles simultanément seront interconnectées entre elles et mises à la terre.

Le démontage d'une connexion ne devra pas interrompre le circuit.

Liaisons équipotentielles

Les terres de chaque ouvrage seront reliées entre elles par un conducteur de même section, servant de liaison équipotentielle.

Pour les installations basse tension

Depuis la borne de mesure, mise à la terre du TGBT en câble U 1000 RO 2V.

Depuis le TGBT, le circuit de terre des utilisations sera assuré par un conducteur spécifique associé à chaque canalisation, qu'elle soit collective ou individuelle.

Toutefois, les distributions vers ces armoires divisionnaires pourront être réalisées par câble isolé U 1000 RO 2V.

Toutes les prises de courant comporteront un contact de mise à la terre.

Dans les tableaux basse tension, les portes métalliques seront reliées au collecteur de terre du tableau par tresse métallique.

Tous les châssis support d'appareillage seront également reliés au collecteur de terre.

Tous les appareillages comporteront une borne de raccordement de masse à l'exception des appareils de classe II.

5-3-2.- Tableau basse tension et armoire divisionnaire

Equipements

L'ensemble des appareillages équipant l'armoire sera installé avec châssis en fers profilés DIN. Le câblage sera réalisé en fil HO7 VK, en couleur des différents conducteurs conforme à la norme C 15.100, section minimum de 1,5 mm², installé sous goulottes et en torons fixés par bandes Eribe sur les portes.

Chaque fil sera repéré à ses extrémités en conformité aux plans et schémas d'exécution.

Aucun pont ne devant exister d'appareil en appareil, la distribution dans l'armoire sera réalisée par des jeux de barres de distribution constitués de barres de cuivre montées sur support type « universel », les barres seront peintes aux couleurs conventionnelles.

Les équipements comprendront :

- la coupure omnipolaire, (accessible de la face avant, portes fermées) ;
- les disjoncteurs différentiels de protection de chaque départ (commandes accessibles de la face avant, portes fermées) ;
- les alarmes en face avant ;
- les boutons poussoirs lumineux marche-arrêt (en façade de l'armoire) ;
- un voyant présence tension et un bouton essai lampes (en façade de l'armoire) ;
- les borniers de raccordement.

Le nombre de pôles des disjoncteurs sera :

- tétrapolaire : pour 3 phases + N ;

- tripolaire : pour 2 phases + N ;
- bipolaire : pour 1 phase + N.

Dans l'armoire, sur toute la longueur, une barre cuivre 21,5 x 3,15 sera installée pour la mise à la terre de l'ensemble et le raccordement des différents départs. En aucun cas, il ne sera accepté le regroupement de plusieurs conducteurs de terre sur une seule borne. Les portes de l'armoire, lorsqu'elles sont équipées de matériel électrique, seront mises à la terre par l'intermédiaire d'une tresse étamée et boulonnée.

Il sera laissé un emplacement disponible de 20 à 30% dans l'armoire pour permettre des extensions ultérieures.

5-4.- Description des ouvrages

5-4-1.- Courants forts

Circuit de terre

Une liaison équipotentielle sera réalisée avec le circuit de terre du bâtiment. Le raccordement pour cette liaison équipotentielle sera réalisé par soudure.

Les jonctions et les dérivations entrant dans la composition de ce circuit seront indémontables, brasées ou poinçonnées. La valeur mesurée devra être inférieure à 1 ohm. La prise de terre aboutira sur une barrette de mesure installée près du TGBT et chaque armoire divisionnaire.

Depuis chaque armoire, la distribution de terre sera assurée dans les câbles d'alimentation vers chaque point d'utilisation (prises, appareils, équipements force).

Il sera prévu la mise à la terre de toutes les structures métalliques.

Localisation : ensemble des circuits alimentés.

Alimentation

L'entreprise devra fournir, en période de préparation, le bilan des puissances des équipements en tenant compte :

- des équipements réellement installés, et donc, se faire impérativement confirmer les puissances électriques nécessaires aux différents lots techniques et équipements spécifiques,
- d'une réserve de puissance de 20% minimum,
- des coefficients de foisonnement.

Armoires divisionnaires

Pour chaque niveau, il sera prévu une armoire divisionnaire éclairage, prises et force.

Chaque armoire comprendra :

- l'interrupteur général VMC,
- les disjoncteurs généraux (différentiels 300 mA) de chaque alimentation VMC,
- l'interrupteur général éclairage, prises, et force,
- le disjoncteur général (différentiels 300mA) des circuits d'éclairage des locaux, avec les disjoncteurs divisionnaires et appareils de commande,
- les disjoncteurs généraux (différentiels 300 mA) des circuits prises de courant, avec les disjoncteurs divisionnaires,

- les disjoncteurs (différentiels 300 mA) des équipements spécifiques : convecteurs électriques, climatisation, interphone,...

Pour chaque niveau, l'installation comportera un arrêt d'urgence bris de glace avec voyant marche/arrêt coupant l'alimentation électrique au niveau de l'interrupteur général de chaque armoire hors VMC.

Equipement d'éclairage normal

Les appareils seront de plusieurs types : à ampoules à incandescence ou tubes fluorescents ou lampes fluorescentes compactes. Ils seront du type à ballast électronique ou HF pour les appareils commandés par temporisation (minuterie, cellule de présence).

Type 1 : applique Philips Gondala 210,

Type 2 : applique Lébénoid modèle SQUAD 2X13 w,

Type 3 : ampoule simple,

Type 4 : plafonnier Philips Gondala 210,

Type 5 : applique sanitaire,

Type 6 : réglette Philips 60 cm RBF2

Type 7 : réglette Philips 120 cm RBF2

Type 8 : luminaire carré 4x18 w à grille, non encastré

Type 9 : bloc de 2 réglettes Philips l= 120 cm RBF2, verre opaque, suspendu dans le vide.

Localisation : suivant plans de la série CFO.

Circuits

Dans chaque armoire divisionnaire, il sera prévu au minimum :

- 2 protections différentielles générales pour les circuits éclairage des locaux accessibles au public,
- 1 protection différentielle générale pour le circuit éclairage des locaux non publics, locaux techniques et réserves.

Eclairage de sécurité

Les blocs autonomes BAES seront homologués aux normes NF S EN 60-598-2-22 et NF C 71-800/820. Une télécommande sera renvoyée sur le TGBT et les armoires divisionnaires permettant l'arrêt de tous les blocs correspondants en cas de coupure volontaire, avec réenclenchement automatique lors de la remise sous tension.

Ces blocs seront d'une autonomie d'une heure. Tous les BAES seront alimentés sous 220 V + T depuis le TGBT et les armoires divisionnaires, après les protections générales des circuits d'éclairage des locaux dans lesquels ils sont installés.

Ils seront placés à une hauteur inaccessible aux personnes et de deux types différents :

- bloc d'évacuation 45 lumens, avec inscription « SORTIE » sur fond vert ou flèche suivant le cas,

- bloc d'ambiance 360 lumens, fluorescent non permanent, pour assurer un éclairage au sol de 5 lumens.

Localisation : toutes les issues, au palier et demi-palier d'escalier.

Bloc d'ambiance : tous les locaux de plus de 50 m².

Equipements prises de courant

Les prises de courant devront être du type fixation à vis avec éclipse.

Localisation : suivant plans de la série CFO.

Equipement Force et autres usages

Seront alimentés depuis les armoires divisionnaires de chaque niveau en câbles U 1000 RO 2V sur chemin de câbles :

- les équipements VMC,
- les convecteurs électriques,
- les équipements extérieurs et intérieurs de climatisation avec combiné de coupure de proximité près de chaque équipement.

Sera alimenté depuis l'armoire du niveau R+2 de l'annexe ,en câbles U 1000 RO 2V sur chemin de câbles ou fourreaux encastrés : interphone intérieur, alimentation 220 V+T.

5-4-2.- Courants faibles

5-4-2-1.- Câblage téléphone informatique

L'installation de câblage à réaliser comprend :

- l'installation des baies RACK ;
- la fourniture, pose et raccordement des prises informatique téléphone ;
- le câblage de l'ensemble de l'installation, y compris les canalisations, les chemins de câbles, fourreaux et coffrets répartiteurs ;
- la fourniture, pose et raccordement des prises informatiques ;

Les câbles chemineront dans le compartiment courant faible, et raccordés au répartiteur.

L'autocommutateur et les postes ne font pas partie des prestations.

Remarque : Les équipements actifs sont hors travaux.

L'installation sera conforme aux normes dernière édition EIE/TIA 568 B.2-1 ISO 11801 : 2002-édition 2 EN 50173-1 : 2002 EN 50288-5-1.

L'installation sera réalisée en tenant compte des caractéristiques du site et des impositions des normes :

- longueurs maximales des liaisons entre répartiteurs, sous répartiteurs et prises,
- nombre maximal de connexions dans la chaîne de liaison,

- nature des interfaces (RJ45),
- l'affectation universelle des conducteurs pour le raccordement des prises,
- les caractéristiques et performances des composants.

Dispositions générales

Depuis le local qui abritera la baie de brassage, il sera prévu le câblage informatique des installations. Le choix du local sera fait par le maître d'œuvre.

Le câblage mis en œuvre est normalisé en catégorie 6 FTP100 ohm, autorisant des vitesses de communication jusqu'à 350 MHz, et pouvant supporter des applications ETHERNET 1000 Base T.

La solution cuivre écrané (FTP) assure l'immunité électromagnétique, une protection contre le champ de la foudre et les décharges électrostatiques pouvant détériorer les cartes de communication.

Les baies de brassage seront installées dans les locaux en tenant compte des distances réglementaires avec les courants forts.

Toutes les connexions sur la baie, seront réalisées en attente par prises RJ45.

Les cordons de brassage sont à fournir au présent lot. La distribution est réalisée sous tube de distribution située dans le plénum de la circulation et des locaux. L'accrochage éventuelle des tubes à la structure métallique sera impérativement réalisé par système à pince.

Prestations

Sont à prévoir :

- la fourniture et l'installation des baies,
- la fourniture et l'installation des guides câbles,
- la mise à terre des baies,
- la fourniture et la pose des cordons de brassage,
- les percements,
- la fourniture et la pose des cheminements,
- la connectique,
- la fourniture et la pose des câbles,
- la fourniture et la pose des prises RJ45,
- la fourniture et la pose des boîtiers,
- le repérage de câbles,
- l'étiquetage des prises et du panneau de brassage,
- les tests,
- le cahier de recette.

Matériels d'équipements

Câble cuivre : Câble FTP Catégorie 6 – 4 paires : - écrané monobrins testé à 350 MHz – impédance 100 ohms – atténuation 19.8 Db/ 100 m à 100 MHz – NEXT 44.3 dB/100 m à 100 MHz.

Gaine LSOH non propagatrice d'incendie et à faible teneur en gaz halogènes conformément aux normes CEI 20-22 et CEI 20-37.

Prises :

Les prises sont de type RJ45 FTP Catégorie 6, conformes à la norme ISO 8877. Les caractéristiques de para diaphonie sont particulièrement sensibles aux torsades des paires, ainsi qu'à d'autres paramètres perturbant l'installation et entraînant des variations d'impédances.

Par conséquent, le respect des 12.7 mm de dé pairage lors du montage de la prise représente un facteur essentiel. Les prises RJ45 FTP disposent d'une cage Faraday. La reprise de blindage du câble se fera sur 360.

La prise est dotée du système de connexion IDC (contact à déplacement d'isolement). L'affectation des paires est spécifiée par EIA/TIA 568 B. Le rayon de courbure du câble ne sera jamais inférieur à 4 fois le diamètre du câble (environ 25 mm). Les prises sont repérées et numérotées côté utilisateur et répartiteur.

Panneaux de brassage : les panneaux de brassage seront utilisés dans les répartiteurs pour l'affectation des câbles et leurs connecteurs relatifs, par l'intermédiaire de cordons de brassage, vers les éléments actifs. – panneau 24 ports RJ45 – hauteur IU (44.45 mm) -9^{ème} point pour reprise de masse – testé à 350 MHz.

Cordons : pour les cordons de brassage et utilisateurs RJ45, ajuster le connecteur mâle au connecteur femelle et inversement pour éviter les incompatibilités entre composants mâles et femelles. A cet effet, les cordons seront du même constructeur que les prises et conformes à la norme ISO 8877. Les cordons de brassage seront fournis en longueur de 1 m.

Administration du brassage : La gamme retenue devra proposer des systèmes d'organisation de câblage verticaux qui permettent la juxtaposition de plusieurs tours tout en assurant le maintien des cordons et un brassage aisé et aéré.

Châssis normalisés 19'' : les armoires sont constitués d'une structure en tôle d'acier, pliée à la presse et électro-soudée, conformément à la technique de châssis normalisée 19'' (482,6 mm) et sont équipées de deux montants latéraux entièrement pré-forés (perçage double) d'un espacement de IU (44,45 mm). Acier 1,5 mm – 3 parties – porte avant vitrée- fermeture à clé – teinte standard RAL. Le coffret retenu sera de 15 U et disposera d'une réserve utile pour les évolutions futures.

Mise à la terre : tous les chemins de câbles seront mis à la terre par un câble cuivre nu de 25 mm² fixé sur l'aile des chemins de câbles sur tous les parcours. L'installation de terre du bâtiment doit garantir une différence de potentiel maximale d'environ 1 Veff.

Entre deux points quelconques de raccordement, il est indispensable de garantir la continuité électrique du blindage d'un câble sur toute sa longueur entre deux points actifs, y compris lors du passage à l'intérieur des armoires sur les points de raccordement.

A l'intérieur des armoires, tous les câbles seront mis à la masse. L'armoire sera également reliée à la terre du bâtiment.

Cheminements : pendant l'installation, une attention particulière sera portée au respect rigoureux des règles de mise à la terre. Pour la distribution informatique/téléphone, les chemins de câble seront installés parallèlement aux chemins de câble distribution PC.

Les câbles seront posés dans des cheminements spécifiques réservés aux courants faibles et tenus éloignés de toute pollution électromagnétique conformément à la norme ISO 11801. L'infrastructure supportera le rayon de courbure maximum autorisé. Le dimensionnement des tubes prévoit une réserve utile d'environ 1/3.

Les câbles chemineront sur des longueurs admises par les normes de séparation de courant fort.

Localisation équipements : suivant plans de la série CFA.

Recette des installations

Les tests initiant la garantie porteront sur l'intégralité des prises en « Channel Link » (lien et cordons utilisateurs) grâce à un testeur numérique de dernière génération FLUKE DSP 4000.

La méthode POWERSUM retient les critères suivants :

- cartographie,
- impédance caractéristique,
- longueur,
- temps de propagation,
- Return Loss (RL) aux deux extrémités,
- écart entre les paires,
- atténuation,
- ACR (rapport atténuation diaphonie),
- PS ACR,
- ELFLEX, T,
- PS ELFLEX, T,
- Para diaphonie (NEXT) aux deux extrémités,
- PS NEXT.

Répartition des prises informatiques

De manière générale, chaque bloc de 3 prises de courant fort sera accompagné d'un bloc de 2 prises RJ45 avec des blocs de double prise supplémentaires.

Ces circuits de prises seront alimentés depuis les armoires divisionnaires par des disjoncteurs différentiels du type SI.

5-4-2-2.- Téléphone

L'installation téléphonique comprendra :

- la fourniture, pose et raccordement du répartiteur général,
- la fourniture, pose et raccordement de l'autocommutateur,
- la fourniture, pose et raccordement des prises téléphone,
- la vérification des circuits avant la mise en service de l'ensemble,
- la fourniture, pose des postes.

Une liaison en câble multi-paire reliera les différents répartiteurs. L'origine des installations téléphoniques se situe au niveau de la tête de câble GABON TELECOM.

Equipements

L'ensemble autocommutateur sera électronique type IP à capacité modulaire.

L'autocommutateur installé dans la gaine technique permettra l'équipement de base suivant :

- 2 lignes réseau,
- 10 postes intérieurs,
- 1 poste PO principal,
- 30% de réserve.

Les postes simples seront en mode surveillés : accès au réseau par le standard. De plus, la conception de l'autocommutateur devra permettre aisément de modifier les principes de trafic intérieur par programmation à prévoir dans l'équipement. Pour des postes sur inoccupation, il sera prévu un basculement sur PO.

Localisation : voir plans lot courant fort et courants faibles

Principales quantités :

Immeuble

Remise en état des installations électriques et du réseau informatique.

COURANT FORT (ANNEXE)

500	<u>1- LUSTRIERIE - APPAREILLAGE :</u>		
501	L'Entrepreneur devra la fourniture et pose des luminaires et petits appareils conformément aux plans Électricité et aux prescriptions ci-dessous. Dans tous les cas, l'Entrepreneur devra soumettre le matériel qu'il propose à l'approbation du maître d'ouvrage (trésor public)		
502	<u>1.1. – Petit Appareillage étanche et non étanche :</u>		
503	* Type Mosaic 45 de Legrand		
504	* Type Plexo pour le matériel étanche		
505	Interrupteur simple allumage	U	54
506	Interrupteur va et vient	U	21
507	Interrupteur simple allumage étanche	U	32
508	Prise de courant 16 A + T	U	133
509	Bouton poussoir	U	8
510	<u>1.2. - Sèche-mains électroniques :</u>		
511	*sèche-mains à déclenchement et arrêt automatique, protection contre la surchauffe y compris toutes sujétions de pose et e fixation murale	U	18
512	<u>1.3. - Luminaires :</u>		
513	Les niveaux d'éclairage seront conformes aux recommandations relatives à l'éclairage intérieur rédigées par "l'Association Française de l'Eclairage".		
514	Seront utilisés :		
515	Plafonnier à optique double, type GALIA GLA 258 DPB de MAZDA, 2 x 58 W avec ballast électronique	U	6
516	Applique sanitaire	U	36
517	Applique Lébénoid modele squad 2W13 W	U	12

518	Bloque de 2 réglettes Phillips 1,2 m	U	2
519	Luminaire carré à grille 4X18 W (non encastré)	U	194
520	<u>2- CONNEXION DU COURANT SEEG:</u>		
521	Connexion du courant de la SEEG au bâtiment	FF	1
522	<u>Eclairage extérieur (VRD)</u>		
523	Borne lumineuse	U	31
524	Projecteur, type CHOUCAS S250 à finition ovoïde, avec ballast électronique compensé de MAZDA, IP 55, Classe II, y compris toutes sujétions d'accroche, fixé à la clôture, par crosse en fût acier galvanisé, hauteur 1 mètre, de façon à assurer un écartement d'au moins 0,30 m de la clôture électrique.	U	16
525	Boîte de raccordement (dans les regards)	U	6
526	Câble RO2V 3 G 2.5	ml	560
527	Fourreau de 40 rouges	ml	490
528	Fourreau de 40 verts	ml	70
529	Fourreau de 90 rouges	ml	100
530	Grillage avertisseur rouge	ml	100
531	Grillage avertisseur vert	ml	70
532	Coffret électrique de l'éclairage extérieur (à la guérite)	ens	1

COURANT FAIBLES (ANNEXE)

500	<u>- Prises et Postes téléphoniques :</u>		
501	<u>- Prises téléphoniques :</u> (pour les bureaux, voir chapitre informatique)	U	354
502	<u>- Postes téléphoniques :</u>		
503	. Pour les bureaux : les postes seront prévus à touche.		
504	- Boîtier bureautique comportant deux prises RJ45 (pour l'informatique et le téléphone)	U	354

COURANT FAIBLES (IMMEUBLE)

	<u>- Prises et Postes téléphoniques :</u>		
	<u>- Prises téléphoniques :</u> (pour les bureaux, voir chapitre informatique)	U	894
	<u>- Postes téléphoniques :</u>		
	. Pour les bureaux : les postes seront prévus à touche.		
	- Boîtier bureautique comportant deux prises RJ45 (pour l'informatique et le téléphone)	U	870

2. Période de construction

La période globale d'exécution des travaux se situe entre le mois de septembre 2015 et le mois de décembre 2016.

Un planning détaillé sera élaboré par le Maître d'œuvre avant le démarrage du chantier.

3. Site et autres données

Le chantier est situé sur le Boulevard triomphal en face du Ministère de l'Economie.